

LES MIRACLES DU PERE GASCHON.

LE RECIT DE MIRACLES DES PREMIERES IMAGES POPULAIRES.

Nous reproduisons tel quel ce récit, qui figure sur l'image Seguin de 1817, ainsi que sur les images de Pellerin et de Deckherr¹. On remarquera le cas controversé de l'enfant mort-né ; il semble qu'un autre cas semblable ait été retiré du texte, puisqu'il est dit « un *autre* enfant mort-né ».

DÉTAIL DES MIRACLES LES PLUS ÉVIDENTS, OPÉRÉS PAR L'INTERCESSION DU BIENHEUREUX PÈRE GASCHON,

*Mort à Mort à Ambert, le 28 Novembre 1815 ;
enterré dans la chapelle de l'hôpital de ladite ville.*

Un jeune homme de l'arrondissement de Mauriac, département du Cantal, fut asphixié (*sic*) par un coup de tonnerre, ce qui lui fit perdre l'usage de ses jambes ; s'étant voué au Père GASCHON et étant venu visiter le tombeau de ce bienheureux, il a recouvré (*S* : recouvert) toutes ses facultés.

Une pauvre femme de Beaumont, qui ne marchait qu'avec deux potences, s'étant vouée à ce bon père, se rendit dans le lieu où il repose, et après qu'elle eut fait sa neuvaine, elle fut parfaitement guérie et laissa ses béquilles dans la chapelle où on les voit.

Le bruit s'étant répandu tant des deux miracles ci-dessus que d'autres, on porta de Boën un autre enfant mort-né (*S* : né mort), qui avait resté déjà trois jours dans la terre ; arrivé à l'hôpital, il fut défendu (*S* : deffendu) de laisser entrer, et on déposa cet enfant sur le seuil de la porte : aussitôt il prit une couleur naturelle et saigna du nez : sur l'assurance que cet enfant avait reçu de l'eau, on se disposait à l'emporter lorsque tout-à-coup il ouvre la bouche et reseigne du nez ; de suite on le baptisa, et une minute (*S* : minutte) après il devint blême et répandit une odeur cadavéreuse, insupportable aux assistans qui étaient (*S* : étoient) en grand nombre.

Un homme de Craponne souffrait depuis cinq ans d'une douleur au bras qui l'empêchait (*S* : empêchait) de travailler, s'étant voué au père GASCHON il a été parfaitement guéri.

Un autre du même lieu, qui depuis plusieurs années souffrait (*S* : souffroit) d'un mal de gosier qui le privait de prendre sa nourriture ordinaire, ayant fait sa neuvaine au père GASCHON, il n'a plus ressenti aucune douleur.

Un enfant d'Arlanc, âgé de onze ans, n'avait jamais marché ; il fut porté sur la tombe du père GASCHON, d'où après la neuvaine, il est sorti seul, et a continué de marcher.

Une femme de Monistrol était tombée dans un état de démence et d'imbécilité qu'on n'avait pu lui faire passer, quelques remèdes qu'on ait faits (*S* : fait) ; son mari s'étant voué au père GASCHON, et ayant fait sa neuvaine dans la chapelle où il repose, elle a été parfaitement rétablie et a repris l'usage de tous ses sens et de la (*S* : la) raison.

Un jeune homme de Rouanne, ne marchait que sur ses genoux, ne pouvait nullement s'aider de ses jambes qu'avec le secours de potences ; après plusieurs jours de prières sur le tombeau du père GASCHON, il a été parfaitement guéri.

Au commencement du mois de septembre 1817, il a encore été porté sur la tombe du père GASCHON, un enfant mort-né (*S* : né mort) depuis deux jours, qui y a donné des signes d'existence et où il a été baptisé.

¹ Nous suivons le texte de l'image Pellerin ; celui de l'image Seguin présente quelques variantes indiquées entre parenthèses ; nous n'avons pas mentionné les variantes de majuscules ni de ponctuation.

LES MIRACLES DU PERE GASCHON.

On ne finirait pas, si l'on voulait rapporter ici tous les événemens surprenans qui ont eu lieu à l'Hôpital d'Amberl depuis la mort du bienheureux père GASCHON ; les bâtons, chaises et autres objets qui sont exposés dans la chapelle et laissés par ceux qui ont eu le bonheur d'être protégés par lui, sont une preuve évidente de la réalité de ces miracles ; au surplus le peu d'espace ne nous le permet pas, et nous renvoyons les Lecteurs au livre qui contient sa vie¹.

¹ Remarquons ce renvoi au livre de Seguin, qui savait manifestement faire sa publicité !